Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le 16/06/2026
ID : 074-200011773-20260615-AG_2026_095-AR

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

# ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

**N°AG_2026_095**
**Objet : Délégation de signature donnée à Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services d'Annemasse les Voirons Agglomération**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, dite Annemasse Agglo, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le conseil communautaire en date du 15 avril 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire, n°CC_2026_0038, en date du 15 avril 2026, portant délégation générale du Conseil communautaire au Président,

VU l'arrêté du Président n°AG_2026_012 en date du 16 avril 2026 portant délégation de signature donnée à Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services d'Annemasse les Voirons Agglomération,

Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature afin de rationaliser son organisation administrative,

Considérant les fonctions de Directeur Général Adjoint des Services exercées par Monsieur Renaud MOISSON, concerné par les dispositions du présent arrêté,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions relevant de la gestion de la relation usager, du lien social, des relations avec les communes, de la modernisation et de la performance de l'administration, ainsi que des services relevant de sa délégation, les documents énumérés ci-après :

| | |
|---|---|
| 1.1 | Lettres ou bons de commande établis par un gestionnaire relevant de ses services :<br>- d'un montant strictement inférieurs à 200 000 €HT pour les services relevant de sa délégation ci-après : la Direction de l'Immobilier, des Assurances et des Affaires Générales et la Direction de la Commande Publique,<br>- d'un montant compris entre 5 000 € HT et strictement inférieurs à 200 000 €HT pour les services relevant de sa délégation ci-après : la Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques, la Direction de la Culture, de la Jeunesse et du Sport et la Direction de la Cohésion Sociale. |
| 1.2 | Invitation aux commissions, instances paritaires, groupes de travail et rencontres entre partenaires, |
| 1.3 | Bordereau de transmission de document administratif, |
| 1.4 | Tout document relatif à des prêts ou mises à disposition au profit d'Annemasse Agglo de salles, locaux, véhicules ou matériel (notamment courrier de demande, contrat, convention d'occupation, état des lieux, constat), que ce soit à titre gratuit ou bien payant dans la limite du point 1.1, |
| 1.5 | Bordereau d'élimination d'archives publiques, |
| 1.6 | Tout bail ou convention d'occupation ou de louage de chose meuble ou immeuble ayant fait l'objet d'une décision du Président, ou d'une délibération du Bureau Communautaire ou du Conseil communautaire, |
| 1.7 | Dépôts de plainte avec ou sans constitution de partie civile, avec ou sans demande de |

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le 16/06/2026
ID : 074-200011773-20260615-AG_2026_095-AR

réparation, auprès des services de police, de gendarmerie, ou auprès du Parquet, du Juge d'instruction et des services de la juridiction pénale,

1.8 Accusés de réception des plis recommandés postaux ou par messagerie, ainsi que des courriers et documents remis par huissier.

**ARTICLE 2 :**
Dans le cadre ses attributions relevant du service de la commande publique d'Annemasse Agglo, délégation de signature est donnée à Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services, à l'effet de signer :

2.1 Lettre de consultation-demande de devis, réponse négative à une demande de devis,

2.2 Bordereau de transmission de document administratif,

2.3 Pièces contractuelles relatives aux contrats de la commande publique (marchés, accords-cadres, concessions, avenants, ordres de service ayant une incidence financière en plus-value sur le montant du contrat de la commande publique), documents nécessaires à leur transmission au contrôle de légalité et à leur notification,

2.4 Convention de groupement de commandes ou acte d'adhésion à un groupement de commandes

2.5 Courrier de mise en demeure dans le cadre de l'exécution de contrats de la commande publique,

2.6 Décision d'admission, rejet, ajournement dans le cadre de marchés publics de fournitures ou services,

2.7 Décision de réception, non réception, levée de réserves dans le cadre de marchés publics de travaux,

2.8 Décompte général ou décompte de résiliation dans le cadre de contrats de la commande publique,

2.9 Décision de résiliation de contrat de la commande publique et sa lettre de notification,

2.10 Décision de réalisation de prestations ou travaux aux frais et risques du titulaire du contrat de la commande publique.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renaud MOISSON, délégation de signature est donnée, **pour le point 1.1** de l'article 1 ci-dessus à Monsieur Gilles RAVINET, Directeur Général des Services, et, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés, à Madame Aline BERTHET, Directrice Générale Adjointe des Services, puis Monsieur Christophe PIGNOT, Directeur Financier.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renaud MOISSON, délégation de signature est donnée, pour tous les points évoqués aux articles 1 et 2 ci-dessus **à l'exception du point 1.1**, à Monsieur Gilles RAVINET, Directeur Général des Services, et, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés, à Madame Aline BERTHET, Directrice Générale Adjointe des Services.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté est exécutoire tant qu'il n'aura pas été rapporté par un arrêté contraire. Il remplace l'arrêté du Président n°AG_2026_012 en date du 16 avril 2026 portant délégation de signature donnée à Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services d'Annemasse les Voirons Agglomération.

**ARTICLE 6** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la Communauté d'agglomération Annemasse – les Voirons Agglomération, télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie et notifié aux intéressés.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Annemasse, le

Le Président
Gabriel DOUBLET

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
16/06/2026
00011773-20260615-AG_2026_095-AR

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 15/06/2026
Qualité : Agglo - Presidence

**Notification aux intéressés :**

Monsieur Renaud MOISSON
Le :
Signature :

Madame Aline BERTHET
Le :
Signature :

Monsieur Gilles RAVINET
Le :
Signature :

Monsieur Christophe PIGNOT
Le :
Signature :